

SOCIETE AL OMRANE TANGER TETOUAN AL HOCEIMA

**Les lots des Villas situés au lotissement MABROUKA à AL
AOUAMRA PROVINCE DE LARACHE**

VENTE SUR OFFRE DE PRIX

Nom & Prénom :.....
CIN N° :.....
Tél. :.....
Adresse Email :.....
Demeurant à :.....
.....
Agissant pour le compte de la société :.....
.....

CAHIER DES CHARGES

**Clauses et conditions concernant la vente, par la société Al Omrane TTA
Les lots des Villas situés au lotissement MABROUKA à AL AOUAMRA
PROVINCE DE LARACHE**

...../...../2025

*imprimé ce cahier des charges en recto-verso

Présentation :

Dans le cadre de sa politique de commercialisation et afin de répondre à une demande de plus en plus importante relative aux produits promotionnels, la société Al Omrane Tanger Tétouan al Hoceima lance la cession des lots des Villas situés au lotissement MABROUKA à AL AOUAMRA PROVINCE DE LARACHE.

Article 1^{er} : Désignation

L'objet de cette vente consiste en 4 des lots des Villas situés au lotissement MABROUKA à AL AOUAMRA PROVINCE DE LARACHE.

Article 2 : Passation de l'acte de vente

La vente des lots, visé à l'article précédent sera constatée par un acte de réservation qui sera passé entre la société Al Omrane Tanger Tétouan al Hoceima et l'acquéreur, lequel acte précisera, notamment, sa consistance et son prix, auquel sera annexé un exemplaire du présent cahier des charges.

Article 3 : Clauses et conditions générales

La vente est soumise :

- aux clauses et conditions générales du présent cahier des charges ;
- aux clauses d'aménagement particulières au lot de terrain, déterminées par le plan d'aménagement du secteur et le plan autorisé du lotissement et son cahier des charges ; après consultation des documents de l'urbanisme, par l'acquéreur, avant la soumission.

Article 4 : Modalités de paiement

Le prix de vente des produits objet de cette vente sera réglé conformément à l'échéancier suivant :

Echéance	Date de règlement
100% de l'offre	Dès adjudication de l'offre par commission

L'acquéreur produira dans son dossier d'offre une avance de **100%** (cent pour cent) du prix total de l'offre du lot choisi, sous forme d'un chèque au nom du l'acquéreur et libellé au nom de la société Al Omrane Tanger Tétouan Al Hoceima.

En cas d'acceptation de l'offre, l'avance de **100%** sera automatiquement versée au compte d'Al Omrane Tanger Tétouan Al Hoceima.

En cas d'annulation de la vente (résiliation) ou de désistement, le montant versé sera remboursé après déduction de **5% du prix de vente global** du produit et ce après la vente du produit en question à un autre acquéreur.

Article 5 : Constitution du dossier de l'offre

L'acquéreur devra déposer son offre sous plis fermé et cacheté contenant :

- L'offre de prix (annexe 1)
- Déclaration sur l'honneur et engagement signé et légalisé (annexe 2).
- Une attestation de visite des lieux (annexe 3).
- Chèque bancaire représentant 100 % (Cent pour cent) du prix de vente total offert pour le lot du villa .
- Le présent cahier des charges dûment signé et légalisé avec la mention « lu et accepté sans réserve ».
- Copie de la carte d'identité nationale (personne physique)
- Statut de société (personne morale).
- Registre de commerce (personne morale)

Article 6 : sélection des offres

L'acquéreur fait sa meilleure offre relative au prix de référence du produit, et toute offre inférieure au prix de référence fixé par Al Omrane Tanger Tétouan Al Hoceima sera écartée. L'offre retenue est celle dont le prix proposé représente le prix le plus disant.

Les offres sont adjudgées par une commission désignée par le Directeur Général d'Al Omrane Tanger Tétouan Al Hoceima, en présence d'un notaire désigné par l'ordre des notaires.

Article 7 : Responsabilité de l'acquéreur

L'acquéreur est réputé avoir pris connaissance des termes de la convention, de l'étendue de la mission qui lui incombe et des sujétions et charges qui en résultent ainsi que de l'état physique et juridique du produit objet de son offre. Toute demande de précision, d'éclaircissement ou de documents complémentaires peut être faite, par lui, en temps utile, auprès des services compétents, s'ils ne sont pas disponibles auprès de la société Al Omrane Tanger Tétouan al Hoceima, avant la soumission. Il ne pourra arguer d'aucun défaut d'information pour justifier un quelconque manquement de sa part aux engagements souscrits.

Article 8 : Règlements en vigueur

L'acquéreur s'engage, pour lui et pour ses ayants droit, à se soumettre à tous les règlements généraux d'administration existants ou à créer, notamment aux règlements d'aménagement, de voirie et de police.

Article 9 : Election de domicile

Pour l'exécution du présent cahier des charges, les parties contractantes font élection de domicile à leurs adresses respectives.

Etant précisé que « l'acquéreur » s'engage à tenir le « vendeur » informé de tout changement d'adresse et problèmes y afférents, Il ne pourra arguer d'aucun défaut d'information pour justifier un quelconque manquement de sa part aux engagements souscrits.

Article 11 : Compétence

En cas de litige l'affaire est soumise aux tribunaux de Tanger.

Fait à, le

**Lu et approuvé,
«L'acquéreur » ;
(signé et légalisé)**

**Les lots des Villas situés au lotissement MABROUKA à AL
AOUAMRA PROVINCE DE LARACHE**

CAHIER DES CHARGES

Clauses et conditions concernant la vente, par la société Al Omrane TTA
Les lots des Villas situés au lotissement MABROUKA à AL AOUAMRA PROVINCE DE LARACHE

ANNEXE 1

Projets	Type produit	N° LOTS	Superficie en m²	Prix de référence dh/m²	PRIX OFFRE CLIENT
MABROUKA	LOT DE VILLA	242	270	2.000 ,00	
	LOT DE VILLA	243	270	2.000 ,00	
	LOT DE VILLA	244	270	2.000 ,00	
	LOT DE VILLA	245	270	2.000 ,00	

Signature de l'acquéreur

(Signé et légalisé)

**Les lots des Villas situés au lotissement MABROUKA à AL
AOUAMRA PROVINCE DE LARACHE**

CAHIER DES CHARGES

Clauses et conditions concernant la vente, par la société Al Omrane TTA

Les lots des Villas situés au lotissement MABROUKA à AL AOUAMRA PROVINCE DE LARACHE

DECLARATION SUR L'HONNEUR

ET ENGAGEMENT

A – Pour les personnes physiques :

Je soussigné (prénom, nom et qualité)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte

Adresse du domicile élu

N° C.I.N Délivrée le à

B – Pour les personnes morales :

Je soussigné (prénom, nom et qualité au sein de la société)

Agissant au nom et pour le compte de

..... (raison sociale et forme juridique de la société)

Adresse du domicile élu

DECLARE SUR L'HONNEUR

- Avoir pris connaissance du cahier de charges régissant la vente du produit, sis au lotissement « » .

- Avoir pris connaissance de la situation physique et juridique du produit objet de mon offre.

- Je m'engage à respecter les clauses du cahier des charges régissant la vente sur offre de prix du produit objet de mon offre.

- A régler le prix proposé pour l'acquisition du produit dans les délais fixés dans le cahier des charges.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la déclaration sur l'honneur et dans toutes les pièces fournies à l'appui de mon offre.

Signature de l'acquéreur

(signé et légalisé)

**Les lots des Villas situés au lotissement MABROUKA à AL
AOUAMRA PROVINCE DE LARACHE**

CAHIER DES CHARGES

**Cluses et conditions concernant la vente, par la société Al Omrane TTA
Les lots des Villas situés au lotissement MABROUKA à AL AOUAMRA PROVINCE DE LARACHE**

ANNEXE 3

ATTESTATION DE VISITE DES LIEUX

Je soussigné

C.I.N N°

Agissant au nom et pour le compte de

.....atteste, par la présente avoir
visité le produit, sis au lotissement
« » , et reconnais avoir pris acte de son état et de son
emplacement.

Signature de l'acquéreur

(Signé et légalisé)